



SwissLife



Fondation
collective Swiss Life
pour le 2^e pilier

Rapport de gestion 2013

Sommaire

| | |
|----|---|
| 3 | Avant-propos du président |
| 5 | Rapport annuel du gérant |
| 7 | Informations sur le marché |
| 9 | Evolution des marchés financiers |
| 13 | Bilan |
| 15 | Compte d'exploitation |
| 18 | Annexe aux comptes annuels 2013 |
| 18 | I Bases et organisation |
| 20 | II Membres actifs et bénéficiaires de rentes |
| 21 | III Mode de réalisation de l'objectif |
| 21 | IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence |
| 21 | V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture |
| 25 | VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements |
| 28 | VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation |
| 29 | VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance |
| 29 | IX Autres informations relatives à la situation financière |
| 29 | X Événements survenus après la clôture du bilan |
| 30 | Rapport de l'organe de révision |
| 32 | Impressum |

Avant-propos du président

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier pour l'année 2013.

L'année boursière 2013 s'est très bien déroulée. Grâce à l'intervention des banques centrales, la reprise des marchés des capitaux, amorcée l'année précédente, s'est poursuivie. Les rendements des obligations ont décollé de leur niveau plancher et les actions et biens immobiliers en particulier ont connu une évolution favorable.

La tendance positive de l'année boursière 2013 devrait se poursuivre durant l'année à venir. Ainsi, la prévoyance professionnelle bénéficie d'un répit salutaire. Il faudrait en profiter pour résoudre les problèmes en suspens, dont le montant du taux de conversion légal en particulier.

En juin de l'année dernière, le Conseil fédéral a présenté les axes de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et envoyé le projet en consultation en novembre 2013. Le projet du Conseil fédéral est un pack global de propositions pour un financement durable de l'AVS et de la LPP. Concernant l'AVS, il s'agit d'introduire un âge de référence indépendant du sexe (65 ans), de rendre plus flexible le départ à la retraite, d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée et d'établir une règle de financement. Au niveau de la prévoyance professionnelle, il s'agit avant tout de diminuer le taux de conversion. Les assureurs et leurs clients sont également touchés par les propositions du Conseil fédéral.

Les associations et partis font preuve de retenue dans leurs premières réactions. La révision est notamment considérée comme trop globale. Du point de vue des assureurs, il est important que les 1^{er} et 2^e piliers soient financés à long terme sans que la situation juridique des assureurs ne se péjore.

Le résultat des placements a permis la constitution de réserves et une nouvelle baisse du taux d'intérêt technique. L'augmentation réjouissante des affiliations montre que l'idée de base de la fondation collective est favorablement accueillie et représente une alternative convaincante à d'autres solutions de prévoyance.

En qualité de président du conseil de fondation, je suis heureux de la collaboration étroite et précieuse qui règne au sein de cet organe et remercie tous les membres du conseil de fondation pour leur engagement durant l'année écoulée.



Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation



Rapport annuel du gérant

Le conseil de fondation

Le 28 mai 2013, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire à laquelle il a accepté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'année 2012. Par ailleurs, il a été décidé de modifier le règlement relatif aux provisions et le règlement relatif aux placements suite à une légère correction de la stratégie de placement.

A l'occasion de la deuxième séance du 5 novembre 2013, dirigée par le vice-président pour cause de séjour à l'étranger du président, le conseil de fondation a adopté les dispositions de base amendées et le règlement relatif aux frais, décidé de l'organisation du système de contrôle interne (SCI) et informé sur divers sujets. Des décisions ont également été prises en rapport avec les bases techniques. Le taux technique de 3% jusqu'ici a été abaissé à 2,5% en raison principalement d'un effectif de rentiers encore relativement faible actuellement. Le taux de conversion enveloppant de 6,4% est maintenu pour l'heure dans la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse.

Le contexte légal en 2013

En 2013, le Conseil fédéral a donné le coup d'envoi de la réforme de la prévoyance vieillesse annoncée en novembre 2012. Sous la dénomination «Prévoyance vieillesse 2020», visant à regrouper le premier et le deuxième pilier au sein d'une réforme globale, les «axes» du paquet de réformes qui ont été publiés permettent d'ores et déjà de discerner les mesures prévues et les changements envisagés au niveau de la loi. Le vaste projet de mise en consultation a ensuite été rendu public à la fin novembre 2013. Le délai de consultation est fixé à fin mars 2014. L'Association Suisse d'Assurances répondra à cette consultation puisque le paquet de réformes contient notamment des propositions de modification de la Loi sur la surveillance des assurances qui concernent très directement les compagnies d'assurance. Un message du Conseil fédéral sera ensuite publié en novembre 2014 avant que le projet de loi ne soit soumis au Parlement.

Le 3 mars 2013, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative «contre les rémunérations abusives» (initiative Minder) contraignant le Conseil fédéral à une mise en œuvre rapide de l'initiative par le biais d'une ordonnance. Elaborée à l'automne 2013, l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Pour les caisses de pensions, cette ordonnance implique le vote obligatoire aux assemblées générales des sociétés suisses cotées en bourse. Dans le courant de 2014, nous allons examiner les effets de ces dispositions et procéder le cas échéant à leur mise en œuvre.

Depuis janvier 2013, la surveillance de notre fondation n'incombe donc plus à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), mais à la Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS).

Le contexte économique

L'année 2013 peut assurément être qualifiée de réjouissante pour les placements. Les marchés des actions n'ont pas enregistré de replis significatifs. En seconde partie d'année, le rendement des emprunts à dix ans de la Confédération a décollé de son niveau plancher de moins de 0,5% pour s'établir à près de 1,2% en fin d'année.

Diverses caisses de pensions ont été en mesure d'améliorer leur degré de couverture, et certaines d'entre elles ont même saisi l'opportunité de constituer les réserves pour fluctuation de valeurs qui s'imposent.

Le comité de placement et le conseil de fondation ont décidé d'adapter la stratégie de placement, ce qui devrait permettre d'obtenir de meilleurs rendements.

Marche des affaires

De manière réjouissante, notre fondation a connu une croissance soutenue en 2013 également. Désormais, près de 500 employeurs y sont affiliés, ce qui souligne le caractère attrayant de la solution de prévoyance.

En dépit de l'abaissement du taux technique et de la constitution de réserves du taux de conversion supplémentaires, le degré de couverture a été maintenu pour l'essentiel.

Le nouveau système collectif NVS propose notamment aussi le portail en ligne «Swiss Life myLife». Nous constatons avec plaisir que le nombre de clients utilisant ce service croît fortement de mois en mois et qu'il devrait continuer à progresser.



Andreas Zingg
Gérant



Informations sur le marché

Contexte économique

L'année écoulée pourrait rester dans les annales comme un tournant dans la crise de la dette européenne. Dans les économies de la périphérie européenne qui avaient été durement touchées par la crise, les mesures de relance de la compétitivité ont contribué à stabiliser la conjoncture. Les parts des charges salariales dans les coûts de production du secteur privé en Espagne, en Irlande, au Portugal et en Grèce ont ainsi considérablement diminué ces dernières années. De surcroît, les efforts d'épargne consentis par les Etats, mais aussi par les ménages, ont freiné la consommation. Dans l'ensemble, cette évolution s'est traduite par une nette amélioration des balances commerciales. Grâce à ces victoires remportées à l'arraché, d'autres indicateurs économiques se sont redressés. Le produit intérieur brut de l'Espagne a ainsi retrouvé la croissance au deuxième semestre 2013. Fin 2013, les regards se sont davantage tournés vers la France, qui peine à mettre en œuvre des réformes. La croissance économique en Grande-Bretagne de l'année passée a surpris par sa vigueur. En effet, les mesures prises par le gouvernement et la banque centrale britanniques pour inciter les banques commerciales à accorder de nouveau des crédits aux acheteurs immobiliers ou aux petites et moyennes entreprises ont porté leurs fruits. Le rythme actuel de la reprise s'explique aussi par le fait que les ménages avaient pendant des années renoncé à acquérir des biens de consommation relativement importants. A présent, ce besoin réfréné a une conséquence positive sur les chiffres d'affaires. Au Royaume-Uni, les entreprises ont créé des emplois en 2013. L'évolution économique suisse est toujours aussi réjouissante: Au cours de la seconde moitié de l'année 2013, la reprise conjoncturelle dans ses pays voisins a en effet joué en faveur des exportateurs. En comparaison pluriannuelle, les données conjoncturelles des pays industrialisés s'avèrent satisfaisantes cinq ans après le pic de la crise financière. La solide croissance de l'économie japonaise a par ailleurs contribué à cette situation. Des réserves à l'égard de ce pays sont toutefois émises, la reprise étant le fruit d'une dépréciation agressive du yen et de l'ouverture des vannes monétaires par la banque centrale. Aux Etats-Unis, l'économie privée a profité de la baisse durable des coûts de l'énergie, ainsi que du maintien de la politique monétaire souple. L'approvisionnement généreux du système financier en liquidités par les grandes banques centrales a, dans une large mesure, contribué à l'amélioration de la situation dans les économies développées. La fragilité du rétablissement économique est apparue lorsque la perspective d'un arrêt de la politique monétaire hors-norme menée par la banque centrale américaine a entraîné une forte hausse des intérêts sur tous les crédits de longue durée à taux fixes. Les économies des marchés émergents qui ont joué ces dernières années le rôle de locomotive pour l'économie mondiale ont été particulièrement affectées par cette évolution. Cela est surtout vrai pour les pays avec une balance des paiements négative dont les monnaies ont entre-temps été soumises à une forte pression suite aux sorties de capitaux vers la zone dollar.

Là où il y a épargne, il n'y a guère de risque d'inflation: Les taux d'inflation dans les pays industrialisés sont à nouveau en repli, du fait de la vague d'austérité qui touche tant les Etats que les ménages. Dans la zone euro, le renchérissement à la fin du mois de septembre 2013 atteignait encore 0,8%, contre 2,2% à la même période l'année dernière.

Taux d'inflation dans la zone euro

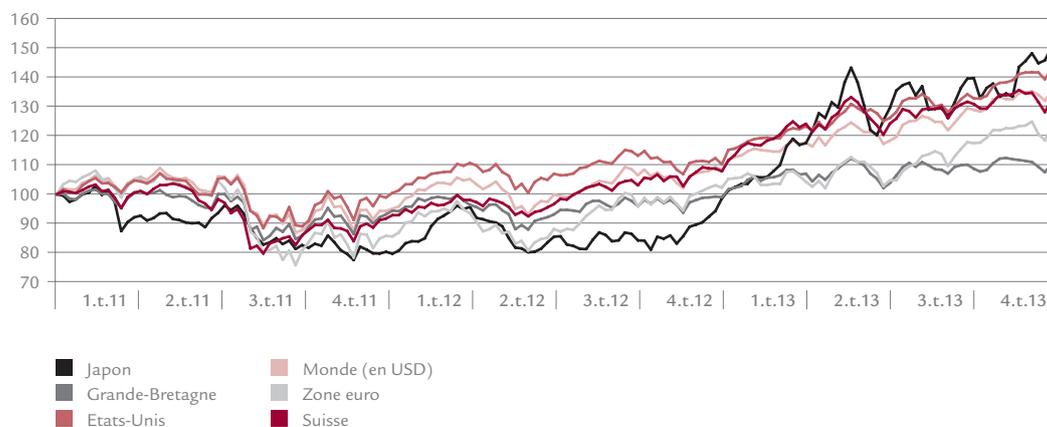
(Variation par rapport au même mois de l'année précédente en %)



Evolution des marchés financiers

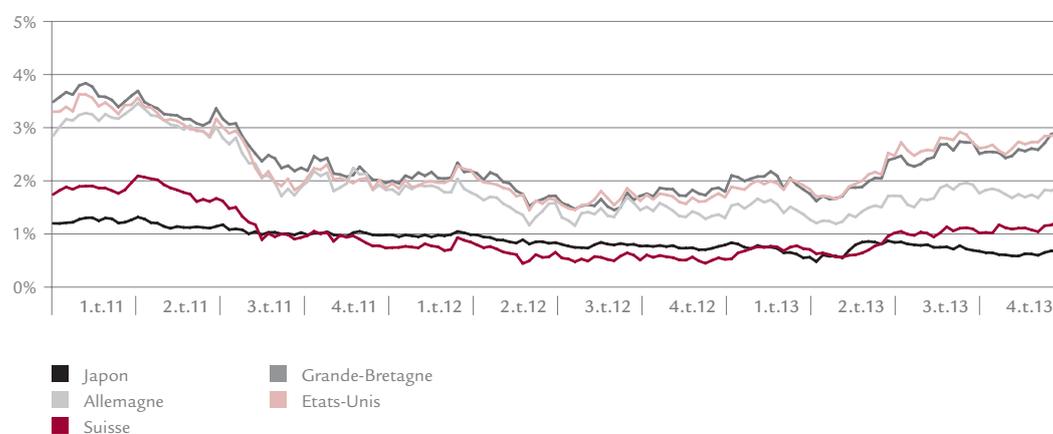
Actions

Depuis 2009, les marchés des actions s'inscrivent dans une dynamique ascendante. Comme l'année précédente, les principaux indices boursiers des économies développées présentent des taux de croissance à deux chiffres pour 2013. L'amélioration des données conjoncturelles au Japon et dans les nations industrielles occidentales a grandement contribué à cette évolution positive – que les bourses des pays émergents n'ont toutefois pas été en mesure de suivre. Cela s'explique par les pertes de capitaux en lien avec la perspective d'une sortie de la politique monétaire actuellement menée par les Etats-Unis.



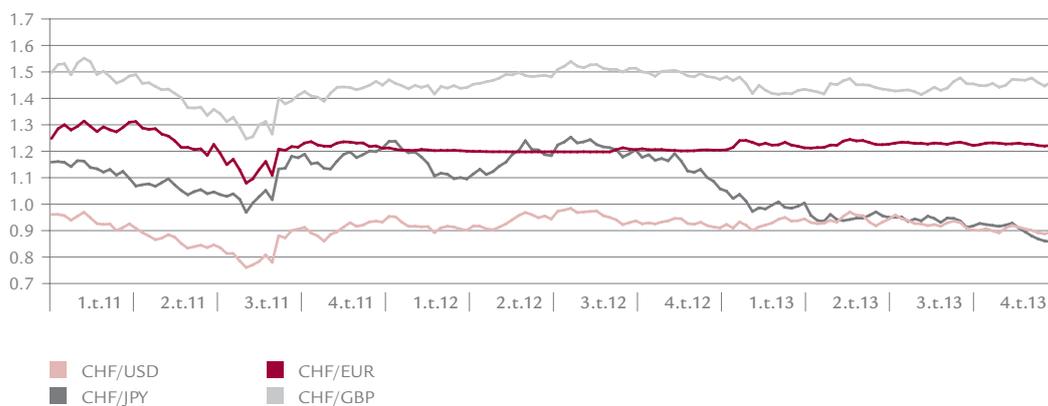
Taux d'Intérêts

Aux Etats-Unis, la banque centrale a entrepris, au printemps, de sensibiliser les investisseurs quant à l'arrêt de son programme d'achat d'emprunts à long terme. En décembre 2013, les mesures correspondantes ont finalement été engagées. Cette tendance a entraîné une hausse des intérêts sur le long terme en de nombreux endroits. Les progrès constants dont ont fait preuve les pays européens en difficulté durant la gestion de la crise de la dette ont entraîné un resserrement significatif du credit spread par rapport au rendement des emprunts d'Etat allemands.



Devises

En 2013, la Banque nationale suisse a maintenu avec succès le taux de change plancher de 1,20 CHF pour un euro. La dépréciation massive du Yen par rapport aux autres grandes devises a constitué le principal événement sur les marchés des devises. La livre britannique a connu des hauts et des bas au cours de l'année sous revue. Les bonnes données conjoncturelles ont chassé, dès la mi-2013, le scepticisme qui entourait initialement l'évolution économique au Royaume-Uni.

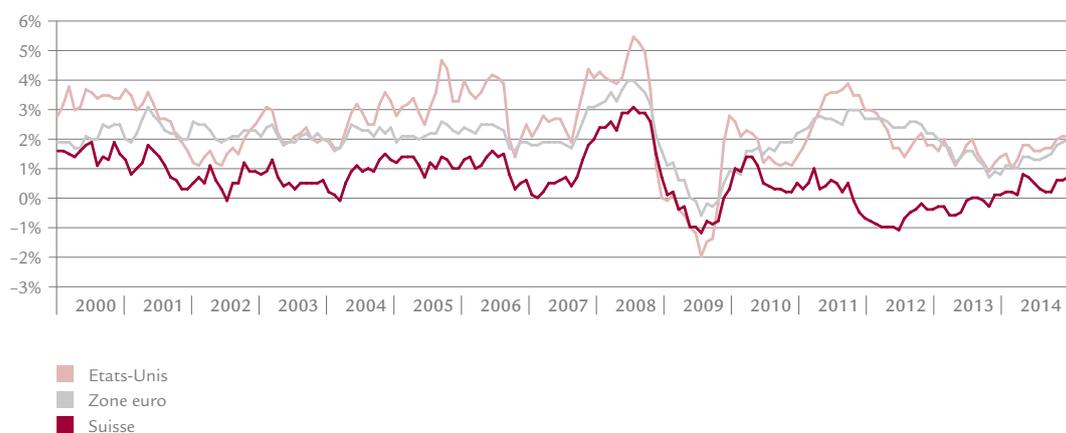


Perspectives

En 2014, un scénario favorable pour les économies développées se dégage des données macroéconomiques et politiques: les efforts de réforme dans les pays situés à la périphérie de l'Europe et les mesures visant à consolider le budget engagées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne devraient être suivis d'autres effets positifs. Les sondages menés auprès d'entreprises de l'industrie de la transformation portent à croire que la production industrielle dans les économies occidentales connaîtra un regain de dynamisme croissant. L'impact négatif des mesures d'austérité menées par les Etats devrait être moindre qu'au cours des années précédentes. Une évolution positive se dessine peu à peu sur les marchés du travail en Europe, ce qui devrait revêtir une importance particulière. L'on peut également partir du principe que l'inflation aura dépassé le point cyclique le plus bas au quatrième trimestre 2013. En outre, une légère hausse des taux d'intérêt est à prévoir d'ici à la fin 2014 aux Etats-Unis, au sein de l'Union économique et monétaire européenne ainsi qu'en Suisse. Cela s'explique en grande partie par le renforcement de l'activité industrielle et les prémices d'un assouplissement de l'octroi de crédits en Europe.

Pronostic sur l'évolution de l'inflation en 2014

(prix à la consommation – évolution par rapport au même mois de l'année précédente en %)



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

| | Annexe | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|--------|--------------------|--------------------|
| ACTIFS | | | |
| Liquidités | | 5 239 657 | 2 993 900 |
| Créances envers les assureurs précédents | | 358 725 | 562 894 |
| Autres créances | | 28 484 | 182 603 |
| Créances envers Swiss Life SA | | - | - |
| Créances envers les sociétés de l'employeur | | 4 391 297 | 3 513 929 |
| Prêts aux entreprises affiliées | | - | - |
| TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS | | 10 018 163 | 7 253 326 |
| Titres | VI.3 | 184 775 144 | 132 704 194 |
| TOTAL TITRES | | 184 775 144 | 132 704 194 |
| TOTAL PLACEMENTS | | 194 793 307 | 139 957 520 |
| Compte de régularisation actif | VII.1 | - | 3 558 360 |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF | | - | 3 558 360 |
| TOTAL ACTIFS | | 194 793 307 | 143 515 880 |

Bilan au 31 décembre

En CHF

| | Annexe | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|--------|--------------------|--------------------|
| PASSIFS | | | |
| Prestations non encore payées | | 2 264 648 | 1 477 600 |
| Engagements envers Swiss Life SA | | 289 455 | 366 947 |
| Autres engagements | | 2 440 945 | 527 668 |
| TOTAL ENGAGEMENTS | | 4 995 047 | 2 372 215 |
| Compte de régularisation passif | VII.1 | 8 177 812 | 3 305 512 |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF | | 8 177 812 | 3 305 512 |
| Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance | VI.6 | 1 267 892 | 1 043 279 |
| Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance | | - | - |
| TOTAL RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | | 1 267 892 | 1 043 279 |
| Capitaux de prévoyance de membres actifs | V.2 | 1 59 971 457 | 120 469 635 |
| Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes | V.2.1 | 12 975 150 | 8 544 805 |
| Provision pour l'espérance de vie | | 194 627 | 111 855 |
| Provision pour pertes sur les retraites | | 1 094 705 | 556 511 |
| Fonds libres des œuvres de prévoyance | V.9 | 2 018 724 | 2 295 532 |
| TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, DES RÉSERVES TECHNIQUES ET DES FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | | 176 254 663 | 131 978 338 |
| Réserves de fluctuation de valeurs | VI.2 | 4 097 892 | 4 816 536 |
| TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | | 4 097 892 | 4 816 536 |
| Capital de la fondation | | 100 000 | 100 000 |
| Report de l'exercice précédent | | -100 000 | -678 700 |
| Excédent lié aux produits et aux charges | | - | 578 700 |
| TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, LIQUIDITÉS (+) / DÉCOUVERT (-) | | - | - |
| TOTAL PASSIFS | | 194 793 307 | 143 515 880 |

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|--|--------|--------------------|--------------------|
| COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES | | | |
| Cotisations des salariés | | 8 598 251 | 6 832 605 |
| Cotisations de l'employeur | | 10 349 519 | 8 041 122 |
| Cotisations de tiers | | - | - |
| Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour le paiement des cotisations | | -38 715 | -26 804 |
| Utilisation des réserves de contributions de l'employeur pour le paiement des cotisations | VI.7 | -163 979 | -198 451 |
| TOTAL COTISATIONS | | 18 745 076 | 14 648 473 |
| Versements uniques et sommes de rachat | | 2 086 325 | 1 409 756 |
| Versements aux réserves mathématiques des bénéficiaires de rente de la part des assureurs précédents | | -288 153 | 3 894 967 |
| Versements aux réserves pour cas d'invalidité de la part des assureurs précédents | | 133 566 | 197 561 |
| Versements aux réserves de contributions de l'employeur | VI.7 | 400 680 | 443 108 |
| Subsides versés par le fonds de garantie | | 53 357 | 28 995 |
| TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES | | 21 130 850 | 20 622 859 |
| PRESTATIONS D'ENTRÉE | | | |
| Versements de libre passage | | 43 604 761 | 53 735 210 |
| Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat | V.9 | 2 101 900 | 2 871 372 |
| Versements anticipés EPL/divorce | | 120 000 | 169 470 |
| TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE | | 45 826 662 | 56 776 052 |
| TOTAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTRÉE | | 66 957 512 | 77 398 911 |
| PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | | |
| Rentes de vieillesse | | -602 325 | -492 766 |
| Rentes de conjoint | | -68 147 | -35 849 |
| Rentes d'invalidité par Swiss Life | | -129 678 | -86 323 |
| Rentes d'orphelin | | -4 225 | -4 963 |
| Prestations en capital en cas de retraite | | -1 964 035 | -1 557 579 |
| Prestations en capital en cas de décès | | -94 179 | - |
| Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life | | -119 576 | -22 054 |
| TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | -2 982 165 | -2 199 534 |
| PRESTATIONS DE SORTIE | | | |
| Prestations de libre passage en cas de départ | | -11 797 112 | -7 653 602 |
| Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat | | -2 428 368 | -177 170 |
| Versements anticipés pour EPL/divorce | | -645 474 | -891 636 |
| Report Fonds libres de l'œuvre de prévoyance en cas de dissolution du contrat | V.9 | -2 370 990 | -1 494 339 |
| Report Réserve de cotisations de l'employeur en cas de dissolution du contrat | VI.7 | -20 113 | -75 000 |
| TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE | | -17 262 057 | -10 291 746 |
| TOTAL DÉPENSES POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS | | -20 244 221 | -12 491 280 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|-----------|--------------------|--------------------|
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS | | | |
| Dissolution du capital de prévoyance des membres actifs | | 20 786 879 | 11 754 382 |
| Constitution de capitaux de prévoyance des membres actifs | V.2 | -60 853 738 | -66 996 516 |
| Dissolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes | V.2.1 | 288 153 | - |
| Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes | V.2.1 | -4 718 498 | -5 348 953 |
| Dissolution des provisions techniques | | - | - |
| Constitution des provisions techniques | V.4 + V.5 | -620 966 | -498 493 |
| Rémunération du capital de prévoyance | V.2 | -2 102 656 | -1 610 409 |
| Dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance | V.9 | 2 416 780 | 1 561 927 |
| Constitution des fonds libres des œuvres de prévoyance | V.9 | -2 125 833 | -2 884 842 |
| Dissolution des réserves de contributions de l'employeur | VI.7 | 184 092 | 273 451 |
| Constitution des réserves de contributions de l'employeur | VI.7 | -400 680 | -443 108 |
| TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX | | -47 146 466 | -64 192 560 |
| PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE | | | |
| Rentes de conjoint de Swiss Life | | - | - |
| Rentes d'orphelin de Swiss Life | | - | - |
| Rentes d'invalidité de Swiss Life | | 129 678 | 86 323 |
| Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité | | 119 576 | 22 054 |
| Versement du rachat par Swiss Life | | 235 | - |
| Exonération des cotisations de la prime d'épargne | | 186 669 | 102 760 |
| Exonération des cotisations de la prime de risque | | 18 351 | 6 073 |
| Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion | | 16 482 | 8 255 |
| Parts d'excédent issues de l'assurance | | 170 810 | 93 951 |
| TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE | | 641 801 | 319 416 |
| CHARGES D'ASSURANCE | | | |
| Prime de rachat | | -89 777 | -145 018 |
| Prime de risque | | -2 989 477 | -2 351 945 |
| Prime pour frais de gestion | VII.3 | -1 194 935 | -944 417 |
| Versement à la réserve pour cas d'invalidité à Swiss Life | | -133 566 | -197 561 |
| Versement pour le rachat des rentes de risque à Swiss Life | | -235 | - |
| Versement du capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès) | | - | - |
| Cotisations au Fonds de garantie | | -80 983 | -62 000 |
| Utilisation des excédents du Fonds de garantie | | -57 523 | -28 995 |
| TOTAL CHARGES D'ASSURANCE | | -4 546 496 | -3 729 936 |
| RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE | | -4 337 871 | -2 695 449 |
| (Total apports, dépenses, Total dissolution/constitution de capitaux, Total produits et charges d'assurance) | | | |
| PRODUIT DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS | | | |
| Revenus de la fortune sur liquidités et compte courant Swiss Life | | 12 040 | 7 592 |
| Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur | | 106 466 | 95 867 |
| Intérêts sur des prestations | | 92 799 | 50 364 |
| PRODUIT DES TITRES | | | |
| Résultat des titres | VI.5 | 4 672 158 | 8 279 343 |
| TOTAL REVENUS DE LA FORTUNE | | 4 883 463 | 8 433 166 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|--------|------------------|-------------------|
| CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS | | | |
| Charge d'intérêts pour autres engagements | | - | - |
| Charge d'intérêts pour le compte de paiement des cotisations | | -7 375 | -2 193 |
| Charge d'intérêts pour engagements envers des banques et assurances | | -1 314 | -4 822 |
| Charge d'intérêts pour le fonds libres des œuvres de prévoyance | V.9 | -10 618 | -14 680 |
| Charge d'intérêts de la réserve de contributions de l'employeur | VI.7 | -8 026 | -6 075 |
| Charge d'intérêts sur des prestations | | -79 688 | -39 503 |
| TOTAL CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS | | -107 020 | -67 274 |
| CHARGES ADMINISTRATIVES POUR LE PLACEMENT DE LA FORTUNE | VI.6 | -843 104 | -59 126 |
| TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS | | 3 933 338 | 8 306 767 |
| AUTRES PRODUITS | | | |
| Produit des prestations de service apportées EPL, frais | | 41 350 | 19 700 |
| Autres produits | | 16 537 | 10 057 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS | | 57 887 | 29 757 |
| CHARGES ADMINISTRATIVES | | | |
| Charges administratives | | -305 961 | -191 968 |
| Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle | | -55 037 | -52 572 |
| Autorités de surveillance | | -11 000 | -1 300 |
| TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES | | -371 998 | -245 839 |
| RÉSULTAT NET AUTRES CHARGES/PRODUITS | | -314 111 | -216 082 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS | | -718 644 | 5 395 236 |
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | | | |
| Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs | VI.2 | 718 644 | - |
| Constitution de réserves de fluctuation de valeurs | VI.2 | - | -4 816 536 |
| TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | | 718 644 | -4 816 536 |
| - EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+ | | 0 | 578 700 |

Annexe aux comptes annuels 2013

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (registre no ZH 1442).

I.3 Indication de l'acte et des règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement particulier. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlement de la Fondation

| | Date |
|--|------------|
| Acte constitutif | 17.03.2010 |
| Règlement relatif aux placements | 01.10.2013 |
| Règlement d'organisation | 01.07.2011 |
| Règlement relatif aux élections des représentants des salariés et des employeurs au conseil de fondation | 01.01.2011 |
| Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves | 16.12.2013 |

Règlement de la prévoyance

| | Date |
|---|------------|
| Règlement de la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation | |
| Règlement relatif aux frais | 01.01.2013 |
| Règlement de prévoyance | 01.01.2013 |

I.4 Organe de gestion/droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés dans le respect de la parité par les salariés et les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentant des salariés

Remo Gähler, vice-président, Rüesch Engineering SA, Herisau

Marianne Engel-Ducret, L. Oppliger Söhne SA, Neuenegg

Représentant de l'employeur

Gregor Stücheli, président, Inventx SA, Coire

Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2015

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Andreas Zingg

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de Révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2013, 494 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 414 l'année précédente).

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|--------------|--------------|
| Nombre de membres actifs au 01.01. | 1 864 | n/d |
| Augmentation | 1 137 | n/d |
| Diminution | -619 | n/d |
| ÉTAT AU 31.12. | 2 382 | 1 864 |
| Nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse au 01.01. | 43 | n/d |
| Augmentation | 8 | n/d |
| Diminution | - | - |
| ÉTAT AU 31.12. | 51 | 43 |
| Nombre de bénéficiaires d'une rente de survivants au 01.01. | 4 | n/d |
| Augmentation | 1 | n/d |
| Diminution | - | - |
| ÉTAT AU 31.12. | 5 | 4 |
| Nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité au 01.01. | 37 | n/d |
| Augmentation | 29 | n/d |
| Diminution | -20 | n/d |
| ÉTAT AU 31.12. | 46 | 37 |

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques décès et invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Évolution et rémunération Du capital de prévoyance

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|---|--------------------|--------------------|
| ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 01.01. | 120 470 024 | 63 617 092 |
| Avoir de vieillesse | 15 035 577 | 11 641 925 |
| Sommes de rachat | 2 086 325 | 1 409 756 |
| Prestations d'entrée PLP | 43 604 761 | 53 735 210 |
| Constitution du capital de prévoyance à partir des fonds libres | 7 075 | 40 156 |
| Intérêt versé sur le capital de prévoyance (1,5% / année précédente 1,5%) | 2 102 656 | 1 610 409 |
| Découvert Art. 17 LFLP | - | 1 016 |
| Remboursement EPL / divorce | 120 000 | 169 470 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 62 956 394 | 68 607 941 |
| Versements anticipés EPL/divorce | 645 474 | 891 636 |
| Prestations en capital en cas de retraite | 1 964 035 | 1 557 579 |
| Prestations en capital en cas de décès | 94 179 | 22 054 |
| Dissolution de l'avoir de vieillesse, changement de contrat | 2 428 368 | 177 170 |
| Dissolution des prestations non encore payées | 2 645 638 | - |
| Versements à la réserve mathématique | 3 879 821 | 1 453 985 |
| Versements à la réserve mathématique à Swiss Life | - | - |
| Prestations de libre passage en cas de départ PLP | 11 797 445 | 7 652 586 |
| TOTAL DIMINUTIONS | 23 454 960 | 11 755 009 |
| ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE ACTIFS AU 31.12. | 159 971 457 | 120 470 024 |

V.2.1 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|--|-------------------|------------------|
| ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01. | 8 544 804 | 3 195 852 |
| Augmentation de la réserve mathématique par reprise de contrat | - | 3 894 967 |
| Accroissement dû aux mises en retraite | 3 879 821 | 1 453 985 |
| Accroissement dû à l'adaptation du taux technique 2,5% | 838 677 | - |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 4 718 498 | 5 348 952 |
| Diminution mutation de l'année précédente | 288 153 | - |
| TOTAL DIMINUTIONS | 288 153 | - |
| ÉTAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12. | 12 975 149 | 8 544 804 |

V.3 Évolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Avoir de vieillesse LPP au 31.12. | 95 152 926 | 74 248 506 |

V.4 Évolution de la provision pour l'espérance de vie

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|---|----------------|----------------|
| ÉTAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01. | 111 855 | - |
| Augmentation | 82 772 | 111 855 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 82 772 | 111 855 |
| Diminution | - | - |
| TOTAL DIMINUTIONS | - | - |
| ÉTAT DE LA PROVISION POUR L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12. | 194 627 | 111 855 |

V.5 Évolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|---|------------------|----------------|
| ÉTAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01. | 556 511 | 58 018 |
| Accroissement dû à la reconversion du taux technique et au taux de conversion | 538 194 | 498 493 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 538 194 | 498 493 |
| Diminution | - | - |
| TOTAL DIMINUTIONS | - | - |
| ÉTAT DE LA PROVISION POUR PERTE SUR LES RETRAITES | 1 094 705 | 556 511 |

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs résultant de contrats d'assurance

En CHF

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|--|------------------|------------------|
| RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE D'INVALIDE AU 01.01. | 1 591 450 | n/d |
| Augmentation | 1 432 545 | n/d |
| Diminution | -125 893 | n/d |
| ÉTAT AU 31.12. | 2 898 102 | 1 591 450 |

V.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2013.

V.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants ayant atteint l'âge terme, ce sont les bases tarifaires LPP 2010 avec un taux d'intérêt technique de 2,5% (contre 3,0% pour l'année précédente) qui s'appliquent. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de 1,5% en 2013; les avoirs de vieillesse subobligatoires ont été également rémunérés à 1,5%.

V.8 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF

| | | 31.12.2013 |
|---|-------------|--------------------|
| VALEURS COMPTABLES | | |
| Actifs selon bilan au 31.12. | | 194 793 307 |
| - Prestations non encore payées | -2 264 648 | |
| - Autres engagements | -2 440 945 | |
| - Engagements envers Swiss Life SA | -289 455 | |
| - Compte de régularisation passif | -8 177 812 | |
| - Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance | -1 267 892 | |
| - Fonds libres des œuvres de prévoyance | -2 018 724 | -16 459 476 |
| TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE | | 178 333 831 |
| - Capitaux de prévoyance assurés des membres actifs | 159 971 457 | |
| - Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes | 12 975 150 | |
| - Provision pour risque de longévité | 194 627 | |
| - Provision pour perte sur les retraites | 1 094 705 | 174 235 939 |
| TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE | | 174 235 939 |
| - Réserve de fluctuation de valeurs disponible au 31.12. | 4 816 536 | |
| TOTAL CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTAUTION DE VALEURS AU 31.12. | | -718 644 |
| RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12. | | 4 097 892 |
| DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12. | | 102,35% |

V.9 Évolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|--|------------------|-----------|
| ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 01.01. | 2 295 532 | 952 495 |
| Versement en cas de reprise de contrat | 2 101 900 | 2 871 372 |
| Versements actions Swiss Life en cas de reprise de contrat | 3 521 | 5 443 |
| Résultat des titres Actions Swiss Life | 23 932 | 13 470 |
| Intérêts des fonds libres | 10 618 | 14 680 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 2 139 972 | 2 904 965 |
| Dissolution par perte latente Actions Swiss Life | - | - |
| Utilisation pour la dissolution de contrat | 2 370 990 | 1 494 339 |
| Utilisation pour la constitution de réserves | 7 075 | 40 784 |
| Utilisation pour le paiement des cotisations | 38 715 | 26 804 |
| TOTAL DIMINUTIONS | 2 416 780 | 1 561 927 |
| ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12. | 2 018 724 | 2 295 532 |

Les fonds disponibles (au niveau des œuvres de prévoyance) ont été rémunérés au taux de 0,75% en 2013 (année précédente 0,75%).

V.10 Résultat 2013, excédents liés aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit du compte de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2013. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut mettre à profit des possibilités de placement plus étendues.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et art. 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs correspond à 8% du capital de prévoyance.

En CHF

| | | 2013 |
|---|-------------|--------------------|
| VALEURS COMPTABLES | | |
| - Capitaux de prévoyance | | |
| - Capitaux de prévoyance assurés des membres actifs | 159 971 457 | - |
| - Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes | 12 975 150 | - |
| - Provision pour risque de longévité | 194 627 | - |
| - Provision pour perte sur les retraites | 1 094 705 | - |
| TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (VALEUR CIBLE DE BASE) | | 174 235 939 |
| Valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs | 8,00% | 13 938 875 |
| - Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12. | 2,35% | 4 097 892 |
| DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12. | | 9 840 983 |

VI.3 Présentation des placements selon les catégories de placement

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} octobre 2013)

| CATÉGORIE DE PLACEMENT | Tranche inférieure | Niveau stratégique | Tranche supérieure | Limite OPP 2 | en CHF | en % | en % | en CHF |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------|-------------|
| | | | | | 31.12.2013 | Actuellement | Delta | 31.12.2012 |
| Actions Swiss Life | | | | | 61 116 | 0,03% | 0,03% | 41 397 |
| Liquidités | 0% | 1% | 10% | | 5 239 657 | 2,76% | 1,76% | 2 993 900 |
| Obligations CHF Suisse | 2% | 8% | 14% | | 9 378 236 | 4,94% | -3,06% | 14 554 618 |
| Obligations CHF Étranger | 0% | 0% | 0% | | - | 0,00% | 0,00% | 15 368 648 |
| Obligations ME Global États (couvertes en CHF) | 5% | 15% | 25% | | 26 832 448 | 14,12% | -0,88% | 5 938 057 |
| Obligations ME Entreprises (couvertes en CHF) | 12% | 22% | 32% | | 48 690 977 | 25,62% | 3,62% | 35 189 869 |
| Obligations ME High Yield (couvertes en CHF) | 0% | 4% | 8% | | 7 476 300 | 3,93% | -0,07% | - |
| Actions Suisse | 3% | 6% | 9% | | 12 561 516 | 6,61% | 0,61% | 8 889 040 |
| Actions Étranger | 6% | 12% | 18% | | 22 017 373 | 11,59% | -0,41% | 12 427 743 |
| Immobilier Suisse | 18% | 24% | 30% | 30% | 48 019 978 | 25,27% | 1,27% | 31 996 109 |
| Placements alternatifs | 0% | 8% | 15% | 15% | 9 737 201 | 5,12% | -2,88% | 8 298 713 |
| TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS | | 100% | | | 190 014 801 | 100,00% | | 135 698 094 |
| Total | | 100% | | | | | | |
| - dont actions | 9% | 18% | 27% | 50% | 34 578 889 | 18,20% | 0,20% | - |
| - dont monnaies étrangères | 6% | 20% | 30% | 30% | 22 017 373 | 11,59% | -8,41% | - |

VI.4 Opérations sur les instruments financiers dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2013, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2013, il n'a été fait aucun usage de prêts de valeurs mobilières securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life confirme qu'aucune rétrocession n'a été versée en 2013.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

| CATÉGORIE DE PLACEMENT | Produit | Réalisé | De façon latente | en CHF | en % | en CHF |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| | | | | 31.12.2013 | Actuellement | 31.12.2012 |
| Actions Swiss Life ¹ | 1 535 | 1 344 | 21 054 | 23 932 | 0,51% | 13 470 |
| Marché monétaire CHF | - | 5 015 | - | 5 015 | 0,11% | - |
| Obligations CHF Suisse | -311 936 | -101 196 | 79 110 | -334 022 | -7,15% | 422 535 |
| Obligations CHF Étranger | 162 201 | -93 997 | - | 68 203 | 1,46% | 965 421 |
| Obligations ME (couvertes en CHF) | -3 131 732 | 6 150 | 3 336 977 | 211 395 | 4,52% | 4 154 168 |
| Actions Suisse | -94 883 | 90 239 | 1 128 291 | 1 123 647 | 24,05% | 745 570 |
| Actions Étranger | -107 141 | 190 846 | 2 129 485 | 2 213 189 | 47,37% | 745 461 |
| Immobilier Suisse | 219 135 | -212 200 | 940 894 | 947 829 | 20,29% | 882 525 |
| Placements alternatifs | 206 941 | 66 691 | 139 337 | 412 970 | 8,84% | 350 193 |
| TOTAL PRODUIT DES TITRES | -3 055 881 | -47 108 | 7 775 147 | 4 672 159 | 100,00% | 8 279 343 |

Performance nette de 2,22% (année précédente 7,43%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de la fortune

| Placements | en CHF |
|--|-------------|
| | 31.12.2013 |
| Total des placements à la valeur du marché | 190 014 801 |
| dont: | |
| Placements transparents | 190 014 801 |
| Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2 | - |
| Taux de transparence des coûts | 100% |
| Frais de gestion de la fortune | en CHF |
| | 31.12.2013 |
| Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés | 73 763 |
| Somme de tous les ratios de coûts relatifs aux placements collectifs, en CHF | 769 341 |
| Frais de gestion de la fortune imputés au compte d'exploitation | 843 104 |
| En % des placements offrant la transparence des coûts | 0,44% |

VI.7 Évolution de la réserve de contributions de l'employeur au niveau de l'œuvre de prévoyance

| En CHF | 2013 | 2012 |
|---|------------------|------------------|
| ÉTAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1^{ER} JANVIER | 1 043 279 | 867 547 |
| Versement en cas de reprise de contrat | 400 680 | 443 108 |
| Intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur | 8 026 | 6 075 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 408 705 | 449 183 |
| Utilisation pour le paiement des cotisations | 163 979 | 198 451 |
| Utilisation pour la dissolution de contrat | 20 113 | 75 000 |
| TOTAL DIMINUTIONS | 184 092 | 273 451 |
| ÉTAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12. | 1 267 892 | 1 043 279 |

Les réserves de contributions des employeurs au niveau de l'œuvre de prévoyance ont été rémunérées à un taux de 0,75% en 2013 (année précédente 0,75%).

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation passif comprend les engagements dus qui n'ont pas encore été versés.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le Résultat net de la partie assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les informations suivantes s'appuient sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à l'examen effectué par l'organe de révision de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier.

Le poste « Prime pour frais de gestion » ne comprend pas de frais de gestion de la fortune. Swiss Life présente un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

En CHF

| | 2013 | 2012 |
|---|---------|-----------|
| Frais de marketing et de publicité ¹ | 948 912 | 1 285 585 |
| Frais pour l'activité d'agent ou de courtier | 62 129 | 48 681 |

¹ Ces frais incluent non seulement les coûts du marketing direct et de la publicité, mais aussi les frais d'acquisition et de suivi des clients (rémunération unique ou répétée des collaborateurs du service externe).

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance responsable

Par décision du 4 mars 2013 du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich, la Fondation collective est enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1442 avec effet au 18 décembre 2012.

Par courrier du 16 janvier 2014, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, le comité de direction est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement d'une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 27 mai 2014

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

| | |
|-----------------|---------------|
| Gregor Stücheli | Andreas Zingg |
| Président | Gérant |

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
Fondation collective Swiss Life
pour le 2^e pilier
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31. décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telephone: +41 58 792 44 00, Facsimile: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31. décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA



Roland Sauter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michael Bührlé
Expert-réviseur

Zurich, le 27 mai 2014

Annexe:

- Comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Photos

Swiss Life Archives

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2014

L'avenir commence ici.

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*